

## Elaboration du PA 2011-2013 du Contrat de rivière Dyle-Gette

### Province de Liège

**Titre de l'action :**

Action d'éradication de la berce du Caucase le long du Poucet (Hannut) en 2011-2013.  
+ autres chantiers d'éradication de la berce du Caucase et de la balsamine de l'Himalaya (sur Hannut) à partir de 2012-2013, sur base de l'inventaire local effectué en 2011.

**N° de l'action :**

1

**N° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière :**

/

**Objectif(s) poursuivi(s) par l'action :**

Gestion des invasives

**Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action :**

/

**Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action) :**

Moyens humains et logistiques pour effectuer les chantiers

**Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) :**

Travaux à mener par le Service technique provincial en coordination avec le CR Dyle-Gette et les administrations communales de Hannut et Lincent.

**Besoins financiers (budget de l'action) :**

Voir le coût du chantier réalisé en 2010 pour la Berce du Caucase  
+ à estimer en fonction d'un examen plus approfondi sur place

**Engagements de financement :**

Sur budget du Service technique provincial

**Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) :**

Berce le long du Poucet : 1<sup>er</sup> passage d'éradication en juin 2011 puis un contrôle / vérification courant juillet-août 2011 (idem pour 2012 et 2013).  
Berce et Balsamine ailleurs : le planning pour sera convenu avec le CRDG, sur base de l'état des lieux qui sera réalisé en 2011 par le CRDG

**Degré d'urgence de l'action : ++**

Action prioritaire car il existe des risques pour la santé publique et la situation de la population est vraiment en tête de bassin (Berce)

**Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action) :**

Pour la Berce du Caucase, 2011 sera la 2<sup>ème</sup> année de gestion le long du Poucet ; il est donc important de poursuivre cette action sous peine de rendre caducs les efforts déployés depuis 2010 et la lutte à plus grande échelle (cf Orp-Jauche).

## Elaboration du PA 2011-2013 du Contrat de rivière Dyle-Gette

### Province de Liège

**Titre de l'action :**

Nettoyage et consolidation des berges des cours d'eau de 2ème catégorie à Hannut et Lincent

**N° de l'action :**

2

**N° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière :**

**Objectif(s) poursuivi(s) par l'action :**

Participation du Service technique provincial à la résolution des points noirs dans le bassin Dyle-Gette

Nettoyage et consolidation de berges

**Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action :**

Hydromorphologie - gestion entretien des cours d'eau

**Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action) :**

Moyens humains et logistiques pour effectuer les chantiers

**Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) :**

Travaux à mener par le Service technique provincial en coordination avec le CR Dyle-Gette et la Ville de Hannut

**Besoins financiers (budget de l'action) :**

A estimer en fonction d'un examen plus approfondi sur place

**Engagements de financement :**

Sur budget du Service technique provincial

**Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):**

2012 ou 2013

**Degré d'urgence de l'action : +/-**

**Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action) :**

HaHFO 26 + HaHFO 30 + HaABS 2423 pourraient être concernés par l'action, moyennant une visite préalable pour constater l'état des berges.

En cas de présence de déchets abandonnés le long des cours d'eau, la collaboration de la Ville de Hannut et du CRDG pourrait s'avérer utile pour s'assurer de la non récurrence après nettoyage.

## Elaboration du PA 2011-2013 du Contrat de rivière Dyle-Gette

### Province de Liège

#### **Titre de l'action :**

Adresser un courrier personnalisé aux propriétaires d'ouvrages d'art dégradés le long du Henrifontaine, du Wansin/Absoule et du Poucet à Hannut

#### **N° de l'action :**

3

#### **N° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière :**

- 6 ouvrages sont fortement dégradés : HaPOU12, HaHFO8, Ha HFO 15, Ha HFO 16, HAHFO49 et HAABS 2425. Points noirs prioritaires (photos et localisations en annexe).  
- 8 ouvrages sont à surveiller (dégradation faible) : HaPOU21, HaPou9, HaWAN2, HaWAN15, HaWAN17, Ha HFO 6, HaHFO14 et HaHFO 2452 (photos et localisations en annexe).

#### **Objectif(s) poursuivi(s) par l'action :**

Participation du service à la résolution des points noirs dans le bassin Dyle-Gette.  
Ouvrages d'art à réparer par leurs propriétaires.

**Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action :** Hydromorphologie – Gestion entretien des cours d'eau

#### **Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action) :**

Courriers à adresser sur base du constat effectué sur le terrain et de la législation en matière de dégradation d'ouvrages d'art le long des cours d'eau

#### **Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) :**

Le CR Dyle-Gette et les administrations communales de Lincent et Hannut

**Besoins financiers (budget de l'action) :** \_Frais postaux uniquement

#### **Engagements de financement :**

Sur budget du Service technique provincial

#### **Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) :**

2011

#### **Degré d'urgence de l'action : +**

#### **Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action) :**

Nous ne disposons pas de photo pour HaHFO 14 et HaPOU 21

Nous ne disposons pas de la localisation pour HaHFO 6, HaHFO 15 et HaHFO 16.

Les coordonnées des propriétaires concernés sont disponibles auprès de la Cellule de coordination du CRDG (demander Isabelle Delgoffe). A l'exception des photos HAABS 2425 et HaHFO 2452, toutes les autres photos datent de 2005. Il est donc préférable de retourner sur place pour constater la dégradation de ces ouvrages d'art avant d'envoyer les courriers aux propriétaires.

## Elaboration du PA 2011-2013 du Contrat de rivière Dyle-Gette

### Province de Liège

**Titre de l'action :**

Travaux de curage et d'entretien des cours d'eau provinciaux du bassin Dyle-Gette à Hannut et Lincent

**N° de l'action :**

4

**N° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière :**

**Objectif(s) poursuivi(s) par l'action :**

Chantiers de travaux ordinaires ou extraordinaires à programmer pour la période 2011-2013

**Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action :**

Hydromorphologie – Gestion entretien des cours d'eau

**Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action) :**

Moyens humains et logistiques pour effectuer les chantiers

**Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) :**

**Besoins financiers (budget de l'action) :**

A estimer en fonction d'un examen plus approfondi sur place

**Engagements de financement :**

Sur budget du Service technique provincial

**Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) :**

au plus tard pour 2013

**Degré d'urgence de l'action :**

**Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action) :**

action à réaliser en fonction de visites préalable sur le terrain

## Elaboration du PA 2011-2013 du Contrat de rivière Dyle-Gette

### Province de Liège

**Titre de l'action:**

Participation financière annuelle au fonctionnement général du Contrat de rivière pendant la période couverte par le nouveau protocole d'accord (2011-2013)

**n° de l'action:**

5

**n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière:**

/

**objectif(s) poursuivi(s) par l'action:**

Soutien financier au fonctionnement général du Contrat de rivière

**thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:**

/

**moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):**

Moyens financiers

**partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier , de la main-d'oeuvre au autre):**

/

**besoins financiers (budget de l'action) :**

2.625 euros annuels

**engagements de financement:**

via le nouveau Contrat de gestion à conclure entre l'asbl "Contrat de rivière Dyle-Gette" et la Province de Liège.

ajouter ici le poste budgétaire provincial concerné(et/ou le Service provincial concerné par ce poste budgétaire)

**planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):**

2011+ 2012+2013

**degré d'urgence de l'action: +****complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action):**

La conclusion du Contrat de gestion entre l'asbl "Contrat de rivière Dyle-Gette" et la Province de Liège est en cours.